



# LE SAINT-BRISOIS

OCTOBRE - NOVEMBRE - DECEMBRE 2021 - Trimestriel - N° 12



## 01. VOTRE MAIRIE

**Mairie**

1 Rue Pasteur

77160 SAINT-BRICE

☎ 01 64 00 06 09

@ [mairie-saint-brice@orange.fr](mailto:mairie-saint-brice@orange.fr)Site [www.saintbrice77.fr](http://www.saintbrice77.fr)

Mairie de Saint Brice 77160

**Secrétariat**

☞ Catherine THOMAS

Ouvert au public les lundi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18h00

1<sup>er</sup> samedi du mois de 9h00 à 12h00

**Attention : en raison du contexte sanitaire,  
l'accès se fait uniquement sur rendez-vous**

\*\*\*\*\*

Pour retrouver toutes les informations utiles de la Commune

[http :www.saintbrice77.fr](http://www.saintbrice77.fr)

**Récapitulatif des pilotes de commissions**

FINANCES	Marie-Pierre MOTHRE	COMMUNICATION ASSOCIATIVE RESSOURCES HUMAINES	VIE Marie-Pierre MOTHRE
TRAVAUX	Frédéric FADIN	AFFAIRES SCOLAIRES	Virginie BOURON
RESEAUX	Hervé MARTIN	C.C.A.S	Marie-Pierre MOTHRE
URBANISME	Cécile CHARTIER	GESTION DU PERSONNEL	Bernard LANGLET

**Comité de Direction****Directeur de publication :** Bernard LANGLET**Comité de Rédaction :** Cécile CHARTIER - Michèle DAUDON - Clarisse LEDAN  
- Sébastien LEROY - Christine LORIN - Marie-Pierre MOTHRE**Date de parution :** Janvier 2022

L'intervention qui devient prioritaire, c'est la sécurisation des deux axes avenue Patton et rue des Chomettes.

Au printemps prochain, un entretien sera réalisé sur le bâtiment de la mairie.

Comme projet, il y aura la réhabilitation du terrain de pétanque, avec l'ajout de jeux pour les enfants. Il y aura à l'étude la création d'un city stade en lieu et place du terrain de basket.

Nous travaillons sur des projets de voiries pour 2023, dont nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.

Nous espérons également que les associations pourront reprendre leurs activités ; la Foulée Saint-Briçoise, organisée par M. André VION, devrait avoir lieu le dimanche 5 juin prochain.

Le Comité des Fêtes, représenté par Mme MARTINAND, organise la brocante le lundi 6 juin et les feux de la Saint Jean le samedi 25 juin 2022.

Le concert de la commune est prévu le samedi 2 Juillet 2022.

Sachez que chacun d'entre vous est invité à venir en mairie pour tous renseignements complémentaires.

A toutes et à tous, je souhaite une très belle et heureuse année 2022 !

Bien cordialement,

Bernard LANGLET, Maire

04.03 ECOLES - AFFAIRES SCOLAIRES



Journée de sensibilisation à la musique et aux instruments à l'école le 9 novembre 2021

REMISE DES CADEAUX PAR LE PERE NOEL le 17 décembre 2021



Le Père Noël n'a pas raté son traditionnel rendez-vous pour la plus grande joie des enfants de notre école !

Ce vendredi 17 décembre, les enfants ont reçu la visite du célèbre bonhomme vêtu de rouge, masqué.

L'occasion pour les enfants de partager un moment avec le Père Noël qui n'est pas venu les mains vides, et de recevoir leur cadeau.



Il s'agit d'un tracteur John Deere type 5100 M et de ses accessoires : godet, fourches, épaveuse, lame de neige, et saleuse acquis auprès des Etablissements BOUCHARD.

La commune a pu obtenir une reprise de l'ancien tracteur et de ses accessoires.

### 04.05 RECENSEMENT : 20 JANVIER 2022

Un nouveau recensement de la population démarre le **20 janvier 2022** ; les données collectées sont importantes pour la commune, aussi nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous voudrez bien y porter.

Vous pourrez très facilement répondre via le site Internet : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser.

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous.

Il vous remet la notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion au site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr). Vous pouvez ainsi répondre au questionnaire en ligne.

Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

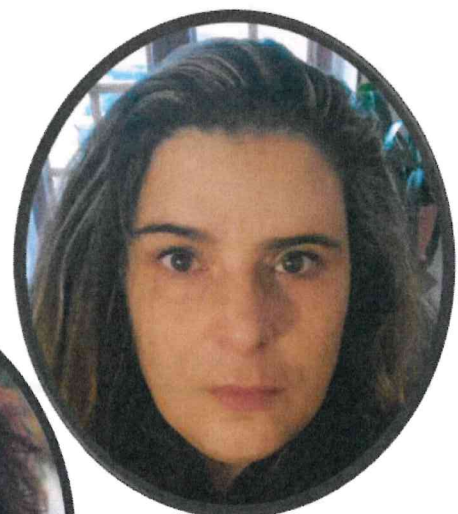
Pour notre commune, 3 agents recenseurs ont été nommés, elles disposent d'une carte qui pourra vous permettre leur identification. Nous profitons de ce bulletin pour vous les présenter :



Laëtitia Lenormand



Marie-José Létang



Virginie Caro

À votre tour, vous pourrez librement emporter un ouvrage qui vous intéresse. Le livre peut être remis (ou pas) dans la boîte (et avec - pourquoi pas - un commentaire pour le lecteur suivant).

Règlement :

- ✓ C'est gratuit, sans abonnement, accessible par tous,
- ✓ Elle s'adresse aux enfants et aux adultes,
- ✓ Tous les livres sont acceptés - pourvu qu'ils soient en bon état - excepté les journaux, magazines et livres interdits aux mineurs.

Cette boîte à livres est une initiative gratuite et participative de la Commune.

Elle est fondée sur le civisme et le partage. Prenez-en soin !

Pour le confort de chacun, il est important de laisser ce lieu d'échange propre, et d'y respecter les règles élémentaires d'hygiène...

Enfin pensez à bien refermer les portes !

### 04.08 COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Journée nationale de Commémoration de la Victoire et de la Paix et Hommage à tous les morts pour la France.



#### Un peu d'histoire

L'idée d'honorer un soldat inconnu est lancée le 20 novembre 1916, au moment de la bataille de Verdun. Le 8 novembre 1920, une loi est votée pour qu'un hommage soit rendu aux restes d'un soldat non identifié "mort au champ d'honneur".

Représentant anonyme de la foule des "Poilus", le Soldat inconnu est inhumé le 28 janvier 1921 sous la voûte de l'Arc de Triomphe à Paris.

Le 11 novembre 1923, le ministre de la guerre et des pensions, André Maginot, allume pour la première fois une flamme du souvenir. Depuis, elle est ravivée tous les soirs à 18h30.



## 04.11 USAGE DES EQUIPEMENTS A TROTTINETTE ELECTRIQUE



Quelques rappels, extraits du Service Public

L'utilisateur doit circuler sur les pistes cyclables. En l'absence de pistes cyclables, il peut circuler :

- sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h,
- sur les *aires piétonnes*: *Zone située en agglomération et réservée à la circulation des piétons*, à condition de rouler à une allure modérée (6 km/h) et de ne pas gêner les piétons.

**La circulation sur les trottoirs est interdite**, sauf si le maire l'autorise. Dans ce cas, l'utilisateur doit circuler à une allure modérée (6 km/h) et ne pas gêner les piétons.

Le stationnement sur les trottoirs est autorisé, à condition de ne pas gêner les piétons. Toutefois, le maire peut décider de l'interdire.

L'utilisation est également autorisée sur les voiries privées (par exemple, chemin d'une propriété privée, allée d'une résidence privée).

L'utilisateur doit être âgé d'au moins 12 ans et rouler à une vitesse maximum de 25 km/h. L'engin ne peut pas transporter plusieurs personnes en même temps.

Le conducteur doit se vêtir d'un équipement rétro-réfléchissant en cas

- de circulation la nuit
- ou de visibilité insuffisante la journée.

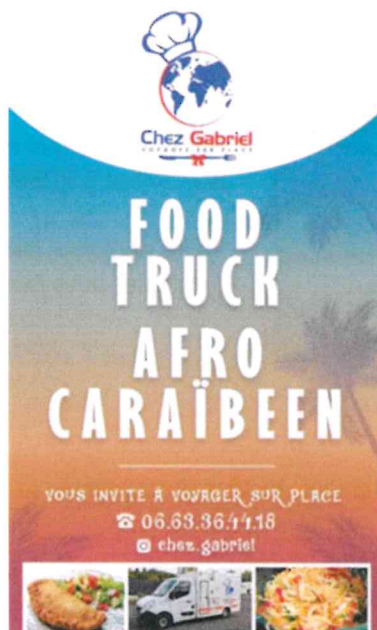
Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, votre engin doit être équipé d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux (avant et arrière) et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux.



04.13 FOOD-TRUCK ET POISSONNIER AMBULANT

04.13.01 Food-truck « Chez Gabriel », sera sur notre commune aux dates suivantes :

- 22 janvier 2022
- 5 et 19 février 2022
- 5 et 26 mars 2022
- 2, 16 et 30 avril 2022
- 7 et 21 mai 2022



04.13.02 Dégustation de pizzas au feu de bois

Place avenue Patton, tous les lundis, de 18 h à 21 h, des pizzas au feu de bois sont proposées.



04.13.03 Présence d'un poissonnier sur la commune





Ce sont Monsieur le Maire et son épouse, les membres du CCAS et quelques élus qui ont assuré la distribution.

Une tradition perpétuée, les colis sont remis en mains propres aux bénéficiaires.

Cette distribution constitue un moment privilégié de rencontre et de convivialité et une occasion de renforcer les liens de la commune avec nos seniors.



Merci à tous nos seniors de nous avoir si gentiment accueillis.

05.03 LE REPAS DE FIN D'ANNEE DU CLUB DES LOISIRS

C'est dans le respect des mesures sanitaires qu'a eu lieu le traditionnel et tant attendu repas du Club. Un véritable moment de bonheur et de gaieté pour tous, l'occasion d'oublier ces derniers mois d'isolement et d'espérer le meilleur pour 2022.

Bravo aux organisateurs !



Soupe champenoise et  
Ses amuses bouche

Brioche farcie au foie gras  
Sauce forestière

Trou Normand

Filet de cailles au poivre vert  
Ecrasé de pomme de terre  
Haricots verts et Champignons

Salade Fromage

Assiette Gourmande

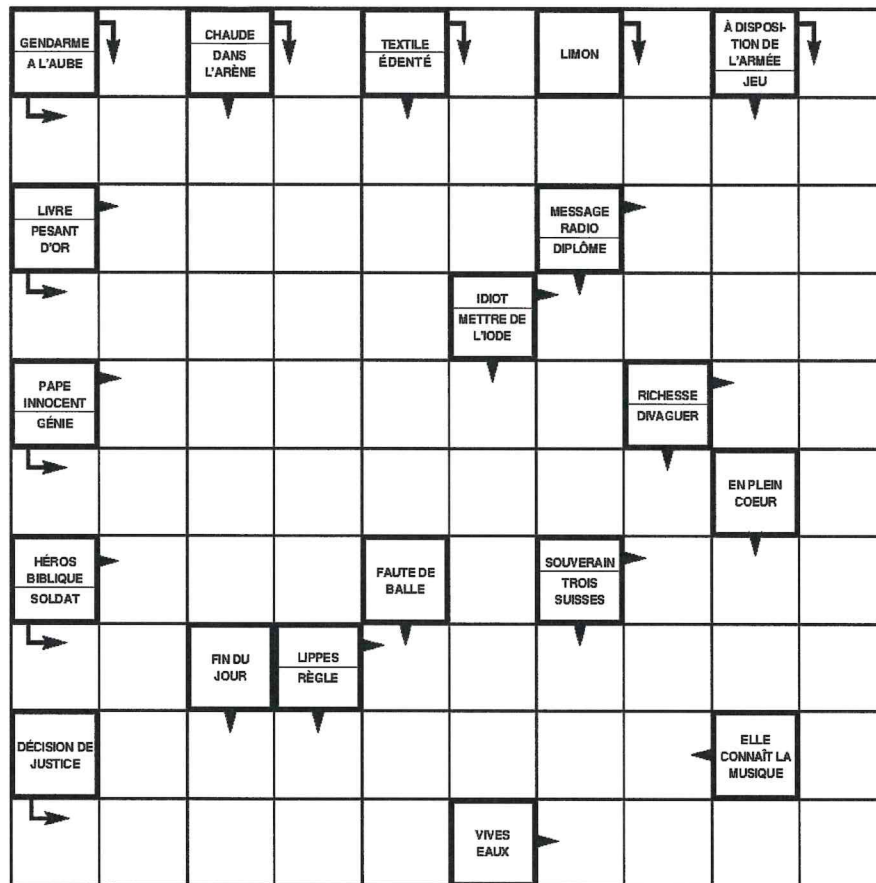
Vins  
Blanc, Rosé, Rouge  
Café



07. JEUNESSE

Anagramme : quel personnage célèbre se cache derrière cet étrange propos : LARME SAGE ?

Mots fléchés

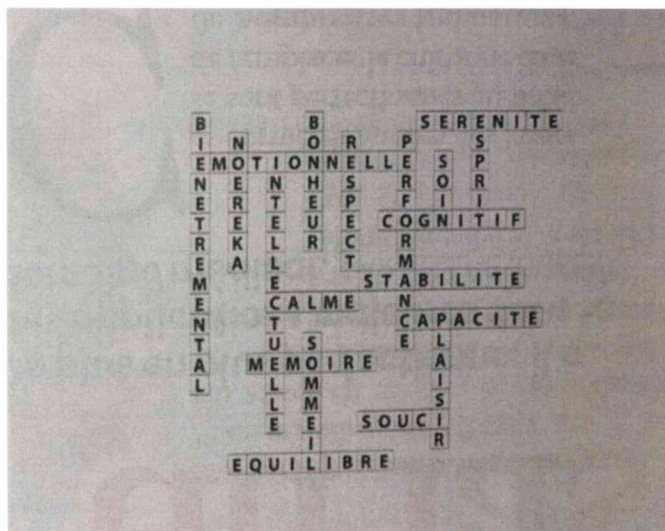


Solutions dans le prochain numéro 😊

SOLUTIONS DES JEUX PRECEDENTS DU N° 11

REBUS : 1 - orange (OR + ANGE)    2 - ananas (ANE+ANE+as)    3 - citron (SCIE + TRONC)

LA GRILLE



## 09.03 SIGNALEMENT DES DÉFAUTS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC



La maintenance de l'éclairage public est informatisée. Si vous constatez un défaut sur l'éclairage public, faites remonter l'information à la mairie en précisant la nature de la panne (Exemple : ampoule grillée...) ainsi que le numéro du poteau. La mairie saisira cette information et l'entreprise sera alertée aussitôt.

## 09.04 SÉCURITÉ

## 09.04.01 VOISINS VIGILANTS

Quelques rappels sur le dispositif :

Vous êtes de plus en plus nombreux à vous être inscrits sur le site [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org) et nous vous en remercions.

Nous incitons ceux qui ne l'ont pas encore fait à procéder à leur inscription.



Voici quelques réponses aux interrogations récurrentes de certains Saint-Briçoises et Saint-Briçois :

- Le dispositif est-il gratuit ?  
*Oui, la commune en assume l'adhésion, à raison de 800 € par an.*
- Est-ce que ce dispositif empêche les cambriolages ?  
*Non, mais il permet de renforcer la vigilance de chacun à des moments opportuns et d'alerter sur un danger imminent les autres habitants de la commune à l'observation d'un élément ou événement inhabituel. Le ministère de l'intérieur constate dans les quartiers adhérents une baisse des cambriolages de 40%. En cas de flagrant délit la priorité reste de faire le 17.*
- Que nous apporte de plus ce dispositif par rapport à nos habitudes de vie entre voisins ?  
*Même si certains d'entre nous, ont une attitude bienveillante à l'égard de leur voisinage proche, cela n'exclut pas que d'autres voisins plus éloignés aimeraient bien bénéficier également d'une « protection ».*
- Est-ce que ce l'adhésion à « voisins vigilants » entraîne la réception de nombreux mails ?  
*Oui pour certains et pas forcément pour d'autres, n'hésitez pas à trier votre courrier et à exclure les informations qui ne vous semblent pas pertinentes.*

N'oubliez pas qu'au-delà du système d'alerte, la plateforme est un outil de communication entre concitoyens (demande d'entraide, animal familier égaré...) mais aussi entre la Mairie et vous (coupures d'eau ou d'électricité, animations...).

Pour toute question ou difficulté relative à votre inscription, contactez la mairie.